



HAL
open science

L'importation des gymnastiques et du sport à Madagascar (1896 -1939)

Évelyne Combeau-Mari

► **To cite this version:**

Évelyne Combeau-Mari. L'importation des gymnastiques et du sport à Madagascar (1896 -1939). *Revue historique de l'océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.173-184. hal-03426332

HAL Id: hal-03426332

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426332>

Submitted on 12 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'importation des gymnastiques et du sport à Madagascar (1896 -1939)

Evelyne Combeau-Mari
Université de La Réunion
CRESOI – EA 12

Comment aborder les questionnements liés à l'histoire des pratiques corporelles, du sport à travers ce « Dialogue des cultures dans les pays de l'océan Indien occidental » ?

Je rappellerai tout d'abord que les pratiques physiques, les gymnastiques, le sport anglo-saxon se présentent comme de nouveaux objets de la recherche en histoire culturelle, particulièrement pertinents pour aborder cette notion de dialogue. Activités d'éducation, de divertissement ou de loisir, ces pratiques peuvent tout aussi bien se greffer au substrat local qu'être modifiées, adaptées voire rejetées. Travaillant sur un espace géographique délimité, La Réunion et les îles du sud-ouest de l'océan Indien, nous articulons l'histoire des pratiques corporelles avec les facettes historiques contemporaines les plus marquantes de ces régions, notamment les processus de colonisation et décolonisation, qui initialement importent et tentent d'imposer un modèle culturel. C'est dans cette dynamique de recherche et ce cadre méthodologique que nous avons conduit nos investigations sur le sport colonial à Madagascar.

Inventé, puis codifié au milieu du XIX^e siècle en Angleterre¹ par les collégiens des *public schools*, le sport moderne apparaît comme un nouveau modèle éducatif réservé aux élites masculines. Adoptées en France, les pratiques sportives migrent dans les colonies françaises dès la fin du XIX^e siècle sous l'impulsion des militaires. Transposant au plan symbolique les théories du *struggle for life* et du darwinisme social, qui justifient les inégalités naturelles, le sport constitue un auxiliaire adapté de l'expansion coloniale. Pierre de Coubertin, le rénovateur des jeux olympiques modernes est certainement celui qui dans les conditions de rivalités coloniales a conceptualisé le plus nettement le rôle que le sport peut jouer en colonisation², à son sens « un rôle intelligent et efficace » : « (...) Nous croyons que les sports, à condition bien entendu de ne pas leur laisser prendre des apparences trop militaires et un moule d'enrégimentement qui pourrait aider à préparer en effet quelque rébellion future, nous croyons que les sports jusque dans les rangs populaires doivent être encouragés conjointement chez l'indigène et chez le gouvernant. Les sports sont en somme un instrument vigoureux de disciplinisation. Ils engendrent toutes sortes de bonnes qualités

¹ Sur la question de l'origine britannique des sports modernes ainsi que du contexte de leur invention, voir Richard Mandell, *Sport : a cultural history*, New York, Columbia University Press, 1984, p. 132-157 ; Norbert Elias et Eric Dunning, *Quest for excitement, Sport and leisure in the civilizing process*, Basil Blackwell Ltd, 1984 et James A. Mangan, *The games ethic and imperialism*, New-York, Viking Press, 1985.

² Dans un petit fascicule, Pierre de Coubertin vante les mérites de la colonisation française et en détaille la chronologie. Pierre De Coubertin, « Cinq siècles et demi d'activité coloniale française », *Extrait de « notre France »*, Paris, Edition du centenaire (1830-1930), 1930.

sociales, d'hygiène, de propreté, d'ordre, de *self-control*. Ne vaut-il pas mieux que les indigènes soient en possession de pareilles qualités et ne seront-ils pas ainsi plus maniables qu'autrement ? Mais surtout, ils s'amuseront »³.

Conscient des risques de subversion associés à la pratique des sports, le Baron conçoit l'activité de manière adaptée aux publics auxquels elle s'adresse : « l'indigène ou le gouvernant », mais jamais en situation de confrontation.

Importé à Madagascar avec la colonisation française et les troupes du Général Gallieni en 1896, le sport est réservé dans un premier temps exclusivement aux militaires et aux colons, alors que la gymnastique doit préparer physiquement et moralement les jeunes Malgaches à la conscription. Or, dès le lendemain de la Première Guerre mondiale, les élites des Hauts plateaux délaissent l'austère « méthode française » au profit du modèle sportif anglo-saxon.

La communication souhaite analyser ce processus original de transfert culturel sur la période qui s'étend de 1896 à 1939. L'intérêt de la périodisation tient au fait que le sport, promu par différents protagonistes issus des garnisons militaires, des congrégations religieuses, ou de l'école laïque est toléré, encouragé ou récupéré pour la formation des « indigènes » à des fins d'assimilation⁴. Par « transfert culturel », nous entendons observer les mécanismes de migration et de diffusion⁵ des pratiques gymniques et sportives d'Europe vers cette colonie française de l'océan Indien. Mais il s'agit également d'évaluer dans quelles conditions historiques la greffe du sport anglo-saxon se réalise et les motifs qui justifient l'appropriation par les élites malgaches d'un sport collectif comme le rugby. Par comparaison aux autres colonies anglaises et françaises en Afrique, Madagascar développe en effet une situation particulière en matière de diffusion ludique⁶ caractérisée à la fois par la précocité de l'engagement sportif des populations autochtones et par l'instrumentalisation du rugby à des fins d'émancipation nationale.

³Pierre De Coubertin, *Essais de psychologie sportive*, Chapitre intitulé « Les sports et la colonisation », Paris, Payot, 1913, p. 233-241.

⁴Convaincue de la supériorité de la civilisation occidentale, la politique coloniale française repose sur le principe de l'inculcation des valeurs républicaines aux populations soumises dans une lointaine perspective d'accès à la citoyenneté. Sur l'étude de la domination culturelle coloniale en Afrique, voir Catherine Coquery-Vidrovitch et Henri Monriot, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p.159-162 ; Jean-Louis Miège, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, pp. 264-268 ; Iliffe John, *Africans, the history of a continent*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

⁵ Allen Guttman s'est attaché à la conquête du monde depuis l'Angleterre par les sports modernes dans la dynamique d'expansion des marchés et de création des empires coloniaux. Pour traduire ces mécanismes, il avance le concept de « cultural imperialism ». Allen Guttman, *Games and Empires, modern sports and cultural imperialism*, New-York, Columbia University Press, 1994, p. 2-11.

⁶ Sur les approches comparatives de diffusion du sport en milieu colonial, voir Centre des Archives d'Outre-mer, *L'empire du sport*, Aix en Provence, AMAROM, 1992, et Combeau-Mari Evelyne (sous la direction de), *Sports et loisirs dans les colonies XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Publieur, Bibliothèque Universitaire Francophone, 2004.

I – Importation des gymnastiques, puis du sport anglo-saxon par les militaires (1896-1920)

Rompus aux activités physiques du fait des nouvelles législations⁷ et par le régime de préparation au combat, les artisans de la conquête de Madagascar sont également les premiers pratiquants des gymnastiques et des sports qu'ils ont introduits. Ils jouent un rôle moteur pour diffuser les gymnastiques d'abord, les sports ensuite au sein des structures militaires, scolaires et civiles de la colonie. Forts de leur rôle pionnier et s'appuyant sur une structure de formation des cadres sans équivalent, les militaires vont faire « leur chasse gardée » de la « méthode française⁸ » de gymnastique, conçue comme une école de discipline et de soumission à l'autorité. Cette tradition nationale explique l'attitude frileuse, voire hostile à l'égard des « sports », pratiques réglementées de compétition en provenance de la « perfide Albion », soupçonnées de surcroît de stimuler l'initiative et la solidarité dans leur version collective.

Dès leur installation, les autorités coloniales encouragent la formation de groupements sportifs régimentaires. A Tananarive, le premier club sportif, le *Casse-pattes* est une émanation du 13^{ème} régiment d'infanterie coloniale, tout comme les groupements sportifs créés en province, notamment à Tamatave et à Diego Suarez. L'armée joue un rôle premier dans la diffusion des pratiques gymniques et sportives auprès du grand public. Régulièrement, lors des cérémonies du 14 juillet ou lors des fêtes de régiment, les bataillons offrent aux nombreux spectateurs des manifestations impressionnantes par l'élaboration de mouvements d'ensemble à base de pyramides humaines⁹. Le bâtiment imposant du 13^{ème} régiment d'infanterie sert à Tananarive de toile de fond aux démonstrations publiques des gradés. Les agrès, ici les barres parallèles, constituent le point d'appui de compositions hautes en couleur à l'équilibre presque parfait. Le souci de mise en scène rappelle que ces spectacles finement préparés revêtent une grande importance dans l'effet qu'ils doivent produire sur les spectateurs. Symbolisant la puissance virile de l'homme européen, la figure finale fondée sur la stabilité souligne la beauté esthétique de la solidarité consentie dans la discipline proprement militaire.

L'aboutissement de la gymnastique amorosienne à Madagascar, tout autant que la diffusion précoce des sports résultent de l'encouragement des pratiques physiques par le général Gallieni¹⁰, lui-même. Natif des Pyrénées, le général considère la montagne comme sa première source d'inspiration et d'entraînement. La montagne lui enseigne l'endurance aux faiblesses physiques. Gallieni est un infatigable marcheur, entraînant ses hommes et allant se rendre compte à pied de tous les détails d'une situation. Mais il est également convaincu des bienfaits de l'endurcissement des corps par l'exercice rationnel de la gymnastique qu'il préconise au sein des garnisons. Il est un fervent propagandiste

⁷ A partir de 1819, l'instruction physique est institutionnalisée dans l'armée.

⁸ Inventée par le Colonel Francisco Amoros (1770-1848). Cet Espagnol au service du roi Joseph Bonaparte est contraint de se réfugier en France à partir de 1814. Distingué dans son *Manuel d'éducation physique et morale* publié en 1830 une gymnastique « civile et industrielle » d'une gymnastique militaire et médicale, il tente une synthèse des différents courants. Se heurtant à l'incompréhension des milieux éducatifs, Amoros se tourne vers les autorités militaires.

⁹ De nombreuses photographies issues des fonds Gallieni datant des premières années du XX^e siècle attestent de ces démonstrations à Madagascar. Photographie 44PA 39.172. CAOM.

¹⁰ Le Général Gallieni est le premier gouverneur de l'île de 1896 à 1905.

de la bicyclette et des sports. De nombreux clichés¹¹ pris entre 1901 et 1904 mettent en scène des courses cyclistes, des régates et des matches de tennis.

L'armée conçoit le plus souvent l'aménagement des premières aires d'exhibition gymnique. La plaine de *Mahamasina* à Tananarive accueille l'entraînement des troupes coloniales avant d'être spécialisée en hippodrome. La piste tient également lieu de vélodrome¹² dès 1902, la partie centrale du stade est ensuite dévolue au football. C'est encore parmi les militaires que l'Etat, pour des raisons de commodité, puise l'essentiel des instructeurs de gymnastique pour les établissements scolaires publics et privés. Les gradés impulsent les premiers clubs civils, notamment le *Sport-club de Tananarive*, cadre de référence de la sociabilité urbaine. Créé en 1897¹³ par M. Paoli Jean, militaire de carrière, le *Sport-Club*¹⁴ est la première société sportive civile ouverte à Madagascar et réservée exclusivement aux Européens. Fondée sur le principe du parrainage, la société rassemble autour du général Gallieni les personnalités militaires, administratives et commerçantes de la capitale. On y pratique entre soi la bicyclette, le tir, l'escrime et le hippisme. Le *Sport-Club* de la capitale prend valeur de modèle pour la province avec l'ouverture du *Sport-Club* de Tuléar en 1904, du *Sport-Club* de Moramanga en 1923, de celui de Maevatanana en mai 1930.

II – La gymnastique instrument d'assimilation et de préparation militaire des « indigènes » (1911-1925)

Au delà de la conquête de nouveaux territoires, l'empire apparaît aussi comme un réservoir d'hommes aisément mobilisables en cas de conflit. Le général Mangin dans son ouvrage *La force noire*¹⁵ avait théorisé le principe de préparation physique et militaire des populations ultramarines. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, tout se passe dans la colonie comme si le pouvoir militaire prend l'ascendant auquel il ne peut plus prétendre en métropole. Cette domination se fixe plus énergiquement dans le domaine de l'éducation physique et des sports, avec pour ambition principale la préparation des jeunes Malgaches au service militaire et le désir d'un ancrage solide et irréversible à la Nation française. Forte de 41 000 engagés¹⁶ volontaires sur le front, la population malgache a démontré sa participation à l'effort de guerre. Il convient désormais de préparer l'avenir.

L'étude de la société *Pro Patria*, seconde société gymnique née à Madagascar est ainsi significative du projet d'assimilation des Malgaches dans une perspective patriotique. Initié à Tamatave, ce club est redevable à M. Grall, diplômé de l'école de Joinville alors sous-officier d'infanterie coloniale et instructeur d'éducation physique au Lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis de La Réunion. Bien connu dans l'ancienne Isle Bourbon, M. Grall est déjà le concepteur de la première société de gymnastique *L'Espérance*¹⁷ déclarée le 6 juillet 1907.

¹¹ Photographies C19 D122P24, C35 D164 P113, C37 D169P5. CAOM

¹² Voir le document photographique dans *Exposition universelle de 1900, les colonies françaises*, Madagascar, Paris, Calmann-Lévy, 1900, p. 133.

¹³ La création du club est annoncée le 2 décembre 1897 au *Journal officiel de Madagascar*.

¹⁴ En mars 1904, le *Sport-Club* compte déjà 150 membres européens.

¹⁵ Charles Mangin, *La force noire*, Paris, Hachette, 1910.

¹⁶ Edouard Ralaimihoatra, *Histoire de Madagascar*, Tananarive, Hachette édition Madagascar, 1969, p. 245.

¹⁷ *L'Espérance* prend le nom de *Pro Patria* le 17 juin 1911, puis celui de *Patriote*.

Basée quasi-exclusivement sur la gymnastique : agrès, mouvements d'ensemble, pyramides, la société entend préparer physiquement et militairement la jeunesse à la revanche ainsi qu'il est notifié dans ses statuts : « La société a pour but d'établir entre les jeunes gens des liens de fraternelle amitié, de fortifier en eux des sentiments de mutuelle solidarité et de développer le physique des élèves gymnastes »¹⁸.

C'est son meilleur élève, Léon Vigoureux, diplômé, fraîchement sorti du même lycée et doué d'une formation concernant les sports, qui poursuit son action sur la grande île. Arrivés tous deux à Tamatave en plein conflit mondial, en juillet 1915, ils constituent la société sportive et la dénomment sans originalité *Pro Patria*. L'itinéraire de ce club présente un double intérêt. Sur le plan du contenu des pratiques culturelles, il illustre le glissement de la gymnastique vers les sports individuels, puis collectifs. Sur le plan des pratiquants, il montre l'ouverture à la population malgache d'une structure initialement prévue pour les colons.

Pendant le conflit mondial, en complément de la gymnastique, la société commence à diffuser les sports individuels : athlétisme, natation, escrime, tir auprès des Européens, puis tolère progressivement les sports collectifs tels le football et le rugby. L'association prête son concours à diverses fêtes nationales comme « les journées de Gallieni », les fêtes du 14 juillet, ainsi qu'aux réjouissances données à l'occasion du relèvement du franc et celles des contributions volontaires. Au service de l'œuvre patriotique et coloniale, Léon Vigoureux est nommé pour une longue période moniteur d'éducation physique dans divers établissements scolaires de Tamatave, ce qui lui permet d'élargir son recrutement. Au lendemain du conflit, en manque de forces vives, la société ouvre ses portes à la jeunesse tamatavienne, autorisant l'accès aux Malgaches. Dès lors, elle modifie ses statuts et change de nom pour devenir la *Franco-Malgache*¹⁹ :

« Article premier :

Il est constitué à Tamatave sous le bienveillant patronage de Monsieur l'Administrateur-Maire une société dite « Sport Franco-Malgache » laquelle a pour but de travailler à l'éducation physique et morale de la jeunesse par la pratique de la gymnastique, des sports et des réjouissances en plein air ». Par obligation évidente de neutralité, l'article 19 précise que « les discussions politiques ou religieuses sont expressément interdites ». Tout manquement à cet article peut entraîner la radiation. Modèle du genre, son bureau prévoit en sus des incontournables président, vice-président et trésorier : un « directeur sportif et quatre commissaires moniteurs ». L'accès des membres malgaches reste soumis à un filtre sérieux : « Pour être admis comme membre actif il faut être présenté par deux parrains et être agréé par le conseil d'Administration qui statuera, s'il y a lieu par vote secret. (...) ». De plus, « le comité doit être composé au moins de deux tiers des membres Européens ou assimilés ». Afin de réveiller la motivation des jeunes, somme toute peu mobilisés par les austères séances d'éducation physique, les dirigeants débutent l'enseignement des sports collectifs de grand terrain.

Dans cette configuration, dynamisée par la circulaire Barthou du 22 mars 1920, qui vise à développer la préparation militaire dans le cadre de l'éducation

¹⁸ Fascicule célébrant le cinquantenaire de la *Patriote* édité aux imprimeries Cazal, La Réunion, 1970.

¹⁹ Par arrêté du gouvernement général du 5 juillet 1917.

physique scolaire, les associations gymniques et sportives se multiplient. Au delà de l'émergence de quelques sociétés de tir²⁰ parrainées par les militaires telles que la *Société sportive et de tir de Majunga*, le 15.07.1905, la *Société de tir de Nosy-be*, le 20.12.1924, la *Société de tir de Madagascar* en 1926, la *Société de tir de Mananjary*, le 05.01.1929., la *Société de tir de Tuléar* en 1931, etc., les clubs omnisports s'implantent dans la capitale et en province. A la fin des années vingt toutes les grandes et moyennes agglomérations sont dotées d'un et, dans la grande majorité, de plusieurs clubs : Antsirabe²¹ et Majunga²² dès 1909, Nosy-Be²³ en 1911, Diégo Suarez²⁴ et Tamatave²⁵ en 1913, Vatomaniry²⁶ en 1914, Boanamaray²⁷ en 1918, Moramanga²⁸ et Mananjary²⁹ en 1923, Ankazobe³⁰, Brickaville³¹, Fort-Dauphin³², Farafangana³³ en 1924, Tuléar³⁴ en 1927... Les bourgs les plus isolés en brousse possèdent leur cercle. Les sociétés sportives quadrillent le territoire.

La ville de Tananarive déborde de vitalité associative. Remarquons la création du *Stade olympique de l'Emyrne*, le 16 décembre 1911, premier club tananarivien à ouvrir ses portes aux élites malgaches. Emblématique, le stade fait figure de référence aux yeux des autres clubs de la capitale tels le *Iarivo Université Club* né le 12 décembre 1913, la *Jeunesse sportive tananarivienne d'Ambondrona* créée le 06.09.1919., le *Club printanier d'Isotry* en date du 22.12.1923. Bientôt, tous les quartiers de Tananarive, y compris les plus populaires, s'identifient à leur club. Face à cet engouement, les Européens lancent le *Racing club*³⁵ de Tananarive le 18.12.1920, qui comme son nom le rappelle, doit incarner à son plus haut niveau la représentation européenne.

La capitale voit également la diversification des activités sportives et l'apparition des premiers clubs spécialisés, le plus souvent réservés aux colons européens. Sont ainsi ouverts successivement l'*Automobile club de Madagascar*³⁶, le *Club hippique de Madagascar*³⁷, le *Tennis club tananarivien*³⁸, le *Club nautique de Tananarive*³⁹, ou bien le *Golfing-club de Madagascar*⁴⁰.

A compter des années vingt, de nouveaux promoteurs prennent conscience de l'enjeu des loisirs sportifs pour capter la jeunesse. Les missions catholiques et protestantes pressentent un bon moyen pour ramener les jeunes à

²⁰ *Journal officiel de Madagascar et dépendances*. JOMD

²¹ *Union sportive d'Antsirabe*, 15.04.1909, JOMD

²² *Société du vélo-club majungais*, 27.11.1909. JOMD

²³ *Association sportive de Nosy-Be*, 07.01.1911. JOMD

²⁴ *Société sportive et récréative des jeunes gens*, 07.06.1911. JOMD

²⁵ Seconde société créée l'*Union sportive tamatavienne* le 29.11.1913. JOMD

²⁶ *Société sportive de Vatomaniry*, 19.12.1914. JOMD

²⁷ *The Boanamaray club*, 1918. JOMD

²⁸ *Sport club de Madagascar*, 22.12.1923. JOMD

²⁹ *Stella club de Mananjary*, 27.10.1923. JOMD

³⁰ *Le malgache olympique d'Ankazobe*, 26.04.1924. JOMD

³¹ *Cercle de Brickaville*, 17.05.1924. JOMD

³² *The Boanamaray athletic club*, 21.06.1924. JOMD

³³ *Le club farafanganais*, 09.08.1924. JOMD

³⁴ *Sport club de Tuléar*, 18.06.1927. JOMD

³⁵ Le *Racing club de France* est un des premiers clubs créé à Paris en 1882 par l'élite étudiante bourgeoise. Il installe ses locaux dans le bois de Boulogne.

³⁶ 27.01.1917. JOMD

³⁷ 07.02.1925 JOMD

³⁸ 14.03.1925. JOMD

³⁹ 19.02.1927. JOMD

⁴⁰ 29.04.1930. JOMD

l'église. Ils initient les amicales des anciens⁴¹ et fondent des clubs sportifs. Le collège jésuite Saint Michel de Tananarive déclare l'association *Saint Michel* alors que le lycée laïc Gallieni lance son *Union sportive lycéenne* en 1921. Les protestants répliquent par la création du *Foyer chrétien* le 10.05.1924. Les militaires renforcent leur position en créant des clubs spécifiques : *Olympique Gallieni* et *Sport militaire* en 1924. Les premiers mouvements de jeunesse s'organisent. Les *Scouts de France* sont en activité le 09.06.1923. Les *Eclaireurs unionistes* voient le jour le 03.01.1925.

Face à la croissance rapide et spectaculaire des effectifs malgaches dans certaines sociétés, le Gouverneur Général Marcel Olivier⁴² réitère en 1925 la volonté ferme de greffer aux sociétés sportives une « préparation militaire ». Il engage avec autorité un vaste recensement des associations afin de vérifier l'existence ou bien d'implanter une « préparation militaire ». Signe des temps et d'un assouplissement du régime colonial, seules deux sociétés répondent à cette exigence initiale.

En 1925, l'enquête administrative confirme le succès du secteur associatif et sportif à Madagascar, toutes populations confondues. De préparation militaire, il n'est plus réellement question, du fait de son échec évident. Pour le public malgache, les pratiques physiques se concentrent désormais autour des sports collectifs de grand terrain : football dans les clubs côtiers⁴³ et rugby dans la région de Tananarive et des Hauts plateaux⁴⁴. Alors que les Européens s'adonnent à des activités « distinctives » : tennis, golf..., dans des structures fermées. Les associations qui émanent des établissements scolaires restent très attachées à l'athlétisme, réputé pour l'apprentissage de la rigueur. Dans la promotion des pratiques sportives, les militaires subissent désormais la concurrence de différents protagonistes issus des missions religieuses, des établissements scolaires laïcs et de la société civile.

⁴¹ *Association amicale des professeurs, surveillants et anciens élèves des frères des écoles chrétiennes de Tananarive*, 12.06.1920 ; *Association amicale des anciens élèves des frères des écoles chrétiennes de Fianarantsoa*, 27.11.1920. JOMD

⁴² Archives Nationales de Madagascar - ANM D 130

⁴³ Les populations côtières sont essentiellement d'origine africaine.

⁴⁴ Les populations originaires des Hauts plateaux (centre montagneux de l'île) sont de descendance austronésienne.

III – La conquête d'un espace d'expression identitaire : l'appropriation du rugby par les Malgaches des Hauts plateaux

Au sein de la dynamique sportive, Tananarive tient le premier rôle. La capitale⁴⁵ s'érige en siège privilégié de l'effervescence associative derrière un club emblématique le *Stade olympique de l'Emyrne*. Emanation originelle du sport malgache, le club est créé par M. Paul Paoli⁴⁶, industriel et commerçant, fils de Jean, pionnier du sport dans la colonie à la toute fin du XIX^e siècle. A la différence du *Sport-club*, réservé exclusivement aux Européens, le *stade* compte 180 « Indigènes » et 2 « Européens » en 1925⁴⁷. Les joueurs arborent un maillot rouge et blanc en damiers⁴⁸ qui évoquerait les couleurs du drapeau de la royauté *merina*⁴⁹. Fait surprenant, ils placent le rugby au centre de leurs activités. Ce choix se démarque singulièrement de l'adhésion généralisée au football en Afrique⁵⁰.

Introduit dès le début du siècle par quelques militaires français experts, le rugby s'accorde rapidement à la personnalité de populations motivées par le jeu et le combat. Totalement étranger à la culture corporelle malgache, l'ovale présente néanmoins des caractéristiques qui coïncident avec la tradition physique des Hautes Terres. La violence de l'affrontement pour la conquête du ballon répond aux exigences viriles des jeunes originaires de l'Imerina. De nombreuses pratiques physiques ancestrales⁵¹ sont basées sur le combat individuel, à l'image du *Diamanga*⁵², variété de boxe française interdite par l'administration. La dimension rugueuse de l'activité colle aux valeurs terriennes et rurales de ces régions. Mais il faut également noter la conversion majoritaire des *Merina* au protestantisme à la fin du XIX^e sous l'influence des missionnaires de la *London Missionary Society*, comme facteur de renouvellement des conceptions éducatives et culturelles.

Pratique distinctive, le rugby identifie les protestants, là où le football⁵³ désigne les catholiques. Le goût pour le défi physique inconnu dans sa version collective prend désormais un sens religieux⁵⁴ et politique. Contre toute attente, en 1913 pour la première fois, l'équipe malgache du *Stade olympique de l'Emyrne*

⁴⁵ La colonie a hérité du mode de fonctionnement centralisé.

⁴⁶ *Madagascar Sports et cinéma* n° 6 - Jeudi 10 mars 1938.

⁴⁷ Courrier du Président du *Stade olympique de l'Emyrne* à M. le Président de la FSSAM (*Fédération des Sociétés de Sports Athlétiques de Madagascar*) de décembre 1925. ANM, D130.

⁴⁸ Vers 1926, le maillot devint blanc ceinturé de rouge pour ne plus changer. Raymond Razafindralambo, *Le rugby malagasy*, Antananarivo, Ministère de la culture et de l'art révolutionnaire, 1987. Bibliothèque Nationale de Madagascar, Côte 796 33 (691) RAZ.

⁴⁹ Les termes *Merina* et *Hova* prêtent à confusion car ils sont utilisés en français sans distinction et dans un sens générique pour dénommer les habitants des Hauts plateaux. Au sein de cette organisation sociale très hiérarchisée, le terme *Hova* désigne plus précisément le second groupe statutaire : les roturiers dans l'ancien régime monarchique et le terme *Andriany* se rapporte aux castes nobles. Le terme *Merina* s'emploie pour parler des populations de la région de l'Imerina (Hauts plateaux).

⁵⁰ Le football se répandit dès les années vingt dans les colonies britanniques : Soudan, Kenya, Nigéria, Ouganda, voir l'ouvrage collectif Eds William J. Baker and James A. Mangan, *Sport in Africa*, New-York, Suarez Pub. Co., 1987, et dans les colonies françaises : territoires de l'Afrique Equatoriale Française et de l'Afrique Occidentale Française, voir Bernadette Deville-Danthu, *Le sport en noir et blanc*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 47-50, ainsi qu'en Afrique du Nord, précisément en Algérie, voir Youssef Fatès, « Les marqueurs du nationalisme des clubs sportifs musulmans dans l'Algérie coloniale », *Quasimodo*, 1997, p.121-130.

⁵¹ Le *diamanga*, le *ringa*, le *moraingy* sont des activités individuelles de combat.

⁵² Littéralement : faire des bleus avec ses pieds.

⁵³ Sur cette partition religieuse des sports collectifs en France, et notamment les distances prises par les catholiques avec le rugby voir Alfred Wahl, *Les archives du football*, Paris, Gallimard/Julliard, 1989, p. 47-56.

⁵⁴ A Madagascar, l'appartenance religieuse chrétienne (protestante ou catholique), héritée de l'affrontement colonial Angleterre/France au XIX^e siècle, présente toujours une portée politique fondamentale.

remporte une victoire sur l'équipe militaire⁵⁵. Ce résultat fait l'effet d'une bombe dans les milieux coloniaux et retentit très fortement sur l'évolution du sport à Tananarive. Le sport malgache est lancé sur les Hauts plateaux, et se définit quasi-exclusivement par la pratique du rugby. Les clubs fleurissent dans les différents quartiers de la ville.

Agréé par arrêté du 12 décembre 1913, le *Iarivo sport Hova*, installé au cœur de la ville haute, comprend, en 1925, 128 membres malgaches et ne compte qu'un membre européen, le Président d'honneur, M. Lassalle, Président de la cour d'appel. La plupart des sociétaires, sous la direction du Docteur Andriamady, du Docteur Ramahazomana et de Charles Raboana⁵⁶ appartiennent à la noblesse *merina*. Intégré à la compétition rugbystique, le club construit sa réputation grâce à la rapide progression des joueurs et au dévouement des dirigeants. Le *NISH* est champion de rugby en division d'honneur pour 1925.

Déclarée le 06.09.1919, la *Jeunesse sportive tananarivienne d'Ambandrona* initiée par les marchands malgaches d'Analakely⁵⁷ profite de l'apport technique d'anciens joueurs du *Stade* comme Rarija. Alors que le club européen du *Racing*⁵⁸, formé essentiellement des élèves du lycée Gallieni, subit les premières menaces face à l'adversité malgache, les dirigeants imaginent de rassembler les deux groupes. Le club évolue en *Racing-Ambandrona* par fusion le 25.04.1925. Ses effectifs relativement équilibrés dans leur répartition, 125 Européens et 200 Malgaches, lui confèrent un fonctionnement plus conforme aux objectifs d'assimilation prônés par l'administration. L'alliance des éléments européens et malgaches sera néanmoins de courte durée.

En rouge et bleu, se révèle un nouveau concurrent, le *Iarivo Université Club*⁵⁹, déclaré au journal officiel en 1923. Formé par l'élite étudiante de l'école de médecine, le club revendique la représentation des castes nobles et intellectuelles de la population *merina*.

La riposte sociale est orchestrée par quelques personnalités françaises. *Le club printanier d'Isotry*, du nom d'un des quartiers les plus populaires de Tananarive, est mis sur pied la même année par des joueurs européens chevronnés tels que Gourville, Grimaud, Christophe et Laurent Guy⁶⁰, infatigable animateur du sport local. Autre candidat au jeu collectif de combat, le *Stella-club*⁶¹, inauguré en 1925, comporte 98 Malgaches et 2 Européens parmi lesquels le Président d'honneur M. Lauseig, comptable des chemins de fer de Tananarive. A la fin des années trente, l'attraction pour le rugby est telle que la moindre confrontation de quartier rassemble des milliers de spectateurs surexcités. La violence du jeu atteint des paroxysmes le plus souvent mal maîtrisés par les arbitres. Si bien que les

⁵⁵ Roger Erhel, « Les Sports à Tananarive en 1952 », dans *Tananarive, essai sur ses origines, son développement, son état actuel*, Tananarive, Imprimerie officielle, 1952, p. 245-248.

⁵⁶ Jean-Roland Randriamaro, « L'expression du politique par le populaire : l'exemple du rugby à Madagascar », dans *Revue Historique de l'Océan Indien* n°1, « Dynamiques dans et entre les îles du sud-ouest de l'océan indien (XVII^e-XX^e siècles) », AHIOI, 2005, p. 313.

⁵⁷ Du quartier marchand des pavillons d'Analakely en plein centre de Tananarive. Le club est présidé par le Dr Dartigolles. ANM, D130.

⁵⁸ Fondé le 18.12.1920 et présidé par M. Lafosse. ANM D 130.

⁵⁹ Présidé par M. Riddell. ANM D130.

⁶⁰ Laurent Guy sera le premier président de la ligue de rugby à sa création en 1951.

⁶¹ Courrier du Président de la société sportive *Stella club* du 27 novembre 1925 à M. Le Président de la *FSSAM*. ANM D130

Européens désertent progressivement les terrains, incapables d'assumer la confrontation.

Interdits de groupements⁶², de rassemblements, de réunions publiques⁶³, plus nettement après l'affaire de la VVS⁶⁴, les Malgaches ont trouvé fortuitement dans les sociétés de gymnastique, puis de sport un espace de liberté : espace de préparation et de confrontation physique d'abord, d'affirmation politique ensuite. L'administration coloniale s'avère dans les faits totalement débordée par une adhésion qu'elle pensait contenir. La lecture des dossiers de constitution de certaines associations sportives qui éveillent l'attention des services généraux prouve leur teneur éminemment politique.

Imprégnés de préjugés raciaux à l'égard des populations des Hauts plateaux, les administrateurs exercent déjà une surveillance assidue des sociétés gymniques et sportives avant l'affaire de la VVS (1915). Cette méfiance se porte plus particulièrement sur les groupements formés par les Malgaches de « race hova », désignés « rusés et frondeurs⁶⁵ ». Les descriptions établies dans les différents rapports coloniaux forcent le trait : « Bien que plus faibles de corps, les Hovas ont une intelligence plus déliée ; ils se sont donnés une organisation politique ; ils pratiquent avec plus de succès les travaux agricoles et les métiers manuels. Leur armée bien disciplinée avait fini par leur assurer la prééminence dans la plus grande partie de l'île. (...) On les représente ordinairement comme faux et fourbes ; ce défaut est en effet celui des courtisans de la haute-classe, fins diplomates, habitués à louvoyer entre toutes les difficultés pour maintenir leur crédit et perdre leurs adversaires »⁶⁶.

L'importance accordée à des incidents somme toute bénins par certains Chefs de province imbus de leurs prérogatives est significative de cette atmosphère. En juillet 1913, la *Mutuelle sportive Hova de Diego Suarez*⁶⁷, société en cours de formation, décide pour renflouer sa trésorerie d'organiser un bal et invite un certain nombre de personnalités françaises et malgaches du district, mais informe en dernier lieu et tardivement le chef de province. La dénomination même de la société, rappelant sa représentativité « hova » est perçue par les administrateurs français comme une première provocation. Blessé dans son amour-propre, le chef de province accorde l'autorisation mais dresse un réquisitoire très négatif de la communauté « hova » de Diego, qui, selon lui, trouve chez les

⁶² En matière de droit associatif, Madagascar, comme de nombreux territoires, est placée sous le régime de la législation antérieure à la loi de 1901, à savoir la loi du 10-11 avril 1834, qui s'appuie essentiellement sur les dispositions de l'article 291 du code pénal de 1810. Cette législation prévaut jusqu'en 1946.

⁶³ Note du 23 novembre 1937 du Procureur général à M. le Gouverneur général de Madagascar portant sur les réunions. ANM D130

⁶⁴ VVS : (Vy : fer, Vato : pierre, Sakelika : ramification) : société secrète sans statut ni siège, qui repose sur la cooptation de ces membres. Elle est considérée comme l'une des premières expressions du nationalisme malgache. Quelques personnalités, derrière des hommes d'église, caractérisées par un niveau plus élevé de formation, s'engagent dans la voie de la réflexion politique, de l'écriture, du débat et participent de la prise de conscience nationale. Ses activités sont démasquées à la fin de l'année 1915 par l'administration coloniale avant toute forme d'intervention violente. Voir Edouard Ralaimihoatra, *Histoire de Madagascar*, Tananarive, Hachette édition Madagascar, 1969, p. 252.

⁶⁵ A.N.M. Dossier D 131

⁶⁶ Henri Vast, *La plus grande France, Bilan de la France coloniale*, Paris, Garnier, 1909, p. 313.

⁶⁷ Courrier de l'administrateur en chef des colonies-chef de la province à M. Le Gouverneur Général de Madagascar, Direction des affaires civiles (Confidentiel), le 12 juillet 1913. ANM- D 131-00006 Dossier concernant la *Société sportive malgache de Diego Suarez* (1913).

Européens de nombreux appuis. Il profite de la demande de renouvellement de l'association pour l'interdire définitivement.

D'apparences anodines, ces frictions entre communautés ponctuent le quotidien et trahissent de plus profonds antagonismes. Les réticences à la formation de clubs en province sont presque toujours dictées par la suspicion de risques de subversion orchestrée par les groupements *merina*. Le fonctionnement de l'*Union sportive d'Antsirabe*, autorisée depuis l'arrêté du 12 février 1929, est remis en cause en 1935 au motif de l'effet d'entraînement et de propagande (nationaliste) des membres fondateurs. L'ouverture du *TCE de Moramanga*⁶⁸ est soumise à enquête préalable de ses adhérents.

A compter des années trente, les notices de renseignements généraux s'intéressent de plus en plus aux sociétés sportives et témoignent de la surveillance accrue des participants. La *Jeunesse sportive tananarivienne d'Ambondrona* attire plus particulièrement la vigilance depuis qu'elle a renouvelé son bureau pour l'année 1937. L'élection comme vice-président de M. Pruvost et comme secrétaire de P. Dussac⁶⁹, principal propagandiste du Parti communiste français sur la Grande île, surprend les services de police qui commentent : « Le résultat inattendu de cette élection serait dû à une propagande politique faite auprès des joueurs »⁷⁰.

La composition du bureau de l'*Union sportive des syndicats ouvriers et employés de Madagascar*⁷¹, suite à l'assemblée générale du 25 janvier 1939, ne prête pas à interprétation. Le club est présidé par M. Albertini⁷² et désigne comme médecin Ravoahangy, amnistié de la VVS, et rallié au communisme. Elu député pour le MDRM en 1946, il sera l'un des leaders de l'insurrection de 1947. Le club adopte la couleur rouge. Le discours d'Albertini et les échanges avec les sociétaires sont suffisamment explicites : « Il faut, dit-il, avoir conscience de l'esprit sportif. Il ne faut pas être trop gourmand surtout au début. Il ne faut pas former non seulement des jeunes gens, mais aussi des jeunes filles. Il faut amener vos filles et vos garçons car le sport ne fait pas de distinction. Il faut former les enfants au sport non pour une future guerre, mais pour avoir plus tard des hommes solides. La Nation a besoin d'hommes solides. Il faut provoquer de nombreuses adhésions. Je ne crois pas que vous manquiez de moniteurs. Vous en trouverez deux ou trois au sein de votre assemblée (...) Je regrette beaucoup que le camarade Ravoahangy ne soit pas présent aujourd'hui (...) mais il assistera assurément à la prochaine séance (...) ».

A la fin des années trente, l'administration coloniale prend conscience de l'activité politique d'un certain nombre de clubs emblématiques, mais ne mesure

⁶⁸ Un courrier confidentiel du 27 mars 1937 du Gouverneur Général de Madagascar-Bureau politique à l'administrateur supérieur chef de la région de Tananarive. CAOM, Gouvernement général de Madagascar : côte 6 (7) D67.

⁶⁹ Né en Russie à Simferopol en 1896, il est avec Planque le fondateur de la section malgache du parti communiste. Durant le mandat de Léon Cayla, il est incarcéré à plusieurs reprises. Il doit quitter Madagascar pour la France où il meurt à la fin de l'année 1937. Alain Spacensky, *Madagascar, cinquante ans de vie politique, de Railamongo à Tsiranana*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1970, p. 29.

⁷⁰ Extrait de rapports d'indicateurs du 7 décembre 1936. CAOM, Gouvernement général de Madagascar : côte 6 (7) D67.

⁷¹ Rapport des renseignements généraux du 28 janvier 1939. CAOM, Gouvernement général de Madagascar : côte 6 (7) D67.

⁷² M. Albertini est avocat à Tananarive et acquis aux idées communistes. Alain Spacensky, *Madagascar, cinquante ans de vie politique, de Railamongo à Tsiranana*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1970, p. 29.

pas pleinement les effets que préfigure la dynamique associative. Par sa formation aux responsabilités et à la prise d'initiative, l'association sportive encourage les jeunes Malgaches à l'action et développe un esprit de solidarité. Les clubs concrétisent l'identité du groupe et lui procurent des occasions de se manifester lors des compétitions. Le spectacle sportif fédère la population autour du club, de ses valeurs et de son unité.

Réservées initialement aux militaires et aux colons pour la pratique de divertissements dans des clubs fermés, les pratiques sportives ont été utilisées pour rehausser le contenu de la préparation militaire que la France destinait aux Malgaches. Dès l'après Première Guerre mondiale, les jeunes hommes des Hauts plateaux issus des milieux éduqués et protestants prennent goût à l'exercice du rugby. Ils s'emparent de l'activité au point d'en évincer les Européens. A la fin des années trente, le rugby, diffusé par les élites *merina* incarne le « sport malgache » et les clubs sportifs des lieux de préparation physique et morale à l'émancipation nationale. Cette première strate dans la dynamique de « transfert culturel » du rugby à Madagascar montre l'appropriation d'une activité occidentale par les élites à des fins essentiellement politiques. Dans des procédures complexes qui ne peuvent être analysées que sur la longue durée, les termes « appropriation » ou « utilisation » ne signifient pas « intériorisation ». Il faut voir dans cette culture corporelle anglo-saxonne que chacun dans la capitale considère désormais comme « authentiquement malgache » un héritage paradoxal de la colonisation française. Sans conclure sur les limites et les impacts potentiels du transfert culturel, comment ne pas souligner ici les paradoxes d'un processus où se croisent les ambitions et les confrontations des deux puissances coloniales (Angleterre et France) dans ce sud-ouest de l'océan Indien. Singulières situations historiques où la colonisation française porte de fait un projet éducatif marqué par l'ascendant britannique.

*Evelyne Combeau-Mari est Maître de Conférences-HDR en Histoire Contemporaine
ecombeau@univ-reunion.fr*